

### NOUS DEVONS CONFINER À NOUVEAU LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES !



Draveil, le 15 Octobre 2020.

Monsieur Eric DUPOND-MORETTI  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministère de la justice  
13 Place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

## LETTRE OUVERTE

**Objet : Crise « Covid » : Nous devons confiner à nouveau les établissements pénitentiaires !**

Monsieur le Ministre,

L'heure est grave. La situation sanitaire de notre pays s'aggrave de jour en jour et les annonces du Président de la République ne sont pas pour nous rassurer.

En effet, les établissements pénitentiaires ne sont pas épargnés. La multiplication des clusters CoVid dans les établissements et les services pénitentiaires, ainsi que l'augmentation considérable de cas de contamination chez les Personnels pénitentiaires sont malheureusement une réalité.

Même si nous pouvons effectivement nous réjouir d'avoir pu limiter l'impact de la première vague de la CoVid dans nos détentions, il n'en demeure pas moins que ce résultat est dû en grande partie au professionnalisme des Personnels pénitentiaires mais également aux différentes interventions portées par **FO Pénitentiaire** avec notamment le recours devant le Conseil d'État qui a sorti de son inertie votre prédécesseure, l'obligeant à doter les agents de masques.

Lors de cette première vague, nous avons, dès le mois de février 2020, alerté l'Administration Pénitentiaire et le ministère de la Justice quant à la possibilité de mettre en confinement nos structures pénitentiaires afin d'éviter des désastres humains.

Aujourd'hui malheureusement, nous savons, au vu des premiers chiffres de contamination qui sont remontés quotidiennement, que la deuxième vague n'épargne pas les établissements pénitentiaires, les personnels ainsi que la population pénale.

**FO Pénitentiaire** tient également à vous alerter sur la situation de nos Collègues dits « vulnérables ». En effet, nombreux d'entre eux ont dû reprendre leur service après la publication du décret n°2020-1098 du 29 août 2020 qui a restreint les critères de vulnérabilité à la CoVid19, par rapport au décret du mois de mai.

Or le Juge des Référé du Conseil d'État vient de rendre une ordonnance ce 15 octobre 2020 suspendant ainsi le décret qui limitait les critères de vulnérabilité.

Ainsi, **FO Pénitentiaire** exige que cette décision de justice soit appliquée immédiatement au sein du ministère de la Justice afin de protéger ces personnels, obligeant de facto la révision des situations administratives des Personnels concernés, qui ont, pour certains, été placés en CMO ou pour d'autres qui ont dû faire usage de leur CET ou Congés.

Depuis fin septembre, le nombre de Collègues et de détenus placés en quatorzaine ou septaine explose : le 28/09/2020, 64 Personnels et 104 détenus, le 12/10/2020, pas moins de 168 Personnels et 959 détenus !! Ces chiffres nous indiquent que dans les semaines prochaines le nombre de cas positif risque de continuer d'augmenter puisque les dernières mesures prises par le Gouvernement n'impactent en rien les structures pénitentiaires.

Monsieur le ministre, il est urgent de prendre des décisions fortes, afin de pouvoir protéger en premier lieu vos fonctionnaires et leurs familles ainsi que la population pénale qui nous est confiée. Sans fonctionnaires pénitentiaires, plus de service public pénitentiaire.

**Nous réitérons donc notre demande de placer « sous cloche » les établissements pénitentiaires !**

Pour **FO Pénitentiaire**, il est temps de mettre en place sans délai des mesures de protection fortes, afin d'éviter le développement incontrôlable du virus au sein de nos détentions.

Monsieur le ministre, il est impératif d'agir et de tout mettre en œuvre pour éviter un tsunami qui assurément pourrait nous dépasser et ainsi créer un grave trouble à l'ordre public !

Les Personnels Pénitentiaires, très impliqués lors de la première vague, largement oubliés lors de la redistribution du budget 2021 ne se feront pas avoir une seconde fois...

Le Secrétaire Général,

Emmanuel BAUDIN